

--0--

67 De Grasse Village
78 810 FEUCHEROLLES

BULLETIN D' INFORMATION 1982

N° 2

La pratique du Tennis à Feucherolles s'est posé à l'occasion de l'implantation de la Ligue de Tennis des Yvelines sur la réserve foncière du bas du village. Nous avons - comme beaucoup de Feucherollais - dénoncé les très nombreux inconvénients de ce projet et notamment sa localisation, source de graves nuisances pour l'environnement : création d'une nouvelle route, retards apportés aux équipements proprement communaux (terrains de football, tennis communaux, C.E.S...). De toute évidence, les intérêts des Feucherollais n'ont pas été pris en compte.

Pour l'instant, les faits confirment notre analyse et ce n'est pas la création du Club de Tennis de Feucherolles qui modifie cette situation. En effet, en vous conviant à assister à l'Assemblée Générale de ce nouveau club, le 22 janvier dernier, nous espérions beaucoup de ses animateurs.

Nous pensions, qu'infirmant nos craintes largement exprimées ils allaient permettre à tous les Feucherollais qui le désiraient de pouvoir enfin jouer au tennis et ce, dans des conditions raisonnables.

En fait, tout ce qui a été proposé au cours de cette soirée, est apparu comme précipité, contradictoire, souvent léger et toujours éloigné des véritables préoccupations sportives qui doivent animer un Club digne de ce nom.

Cela explique le sentiment de malaise ressenti par la plupart des participants à cette Assemblée, à quelques irréductibles près, un quarteron tout au plus, dont la seule préoccupation était "d'en faire partie" à tout prix et par n'importe quel moyen.

Peut-être d'ailleurs que cette impression désagréable de "coup monté" disparaîtra lorsque le Président en titre aura définitivement quitté Feucherolles et que le Vice-Président, Premier Adjoint par ailleurs (encore et toujours lui), en aura fait de même pour des motifs dont il a informé tout récemment le Conseil Municipal.

Les autres membres du Bureau et principalement les cinq nouveaux élus sauront certainement faire de ce Club de Tennis un Club ouvert à tous les véritables sportifs. Souhaitons leur bonne chance et rappelons pour fixer les idées 3 chiffres significatifs :

- 260 Feucherollais ont manifesté, à ce jour, l'intention qu'ils avaient de jouer au tennis sur les courts communaux.

- 210 d'entre-eux ont été " sélectionnés " dès le 5 janvier 1982 pour devenir membres de ce nouveau Club, les autres restant sur une liste d'attente !
Ce sera d'ailleurs votre cas si, pensant qu'il n'y avait pas urgence à répondre vu que les courts n'existaient pas et qu'aucun délai n'était fixé, vous ne vous êtes pas manifestés jusqu'à présent malgré votre désir de jouer.
- 80 environ, avaient déjà payé leur cotisation de Frs : 300 le 22 janvier 1982 au soir (soit environ Frs.: 24 000 dans les caisses du Club) malgré l'annonce faite dans le bulletin de ce dernier que la cotisation, valable pour la période de mars 1982 à mars 1983 ne serait exigible qu'à la mise à disposition des installations espérées avec beaucoup d'optimisme pour avril 1982.

Ainsi le problème reste entier.

- 1°)- 10 % de la population environ souhaitent jouer au tennis sur les courts communaux, ce qui est à la fois beaucoup (cela correspond à un besoin évident) et peu, dans la mesure où une commune doit savoir doser ses investissements et ne pas subir les pressions d'une minorité même agissante.
- 2°)- La demande est supérieure à l'offre car deux courts découverts sont insuffisants à y répondre. Il est peut-être difficile à certains membres du Bureau du Club de trop fraîche date pour avoir une mémoire collective, de discerner véritablement à qui incombe la responsabilité de cette situation déficitaire.
- 3°)- Les courts seront des courts communaux : il n'est pas question d'en exclure " un quelconque Feucherollais " ou d'y mettre des conditions financières qui ne seraient pas supportables par tous.
- 4°)- Une politique de développement du tennis à Feucherolles doit passer nécessairement par la promotion des jeunes joueurs.

Alors, il faut sortir de cette impasse et surtout pas par des pirouettes comme tentent de le faire certains.

Puisque Monsieur le Maire a fait des " promesses de dernière heure " au président du Tennis-Club concernant la création d'un troisième court, il faut maintenant passer aux actes.

En effet, les plans déposés avec la demande du permis de construire de la Ligue de Tennis des Yvelines (voir croquis en page 4), ne prévoient en aucune façon un emplacement pour un tel terrain (contrairement aux affirmations embarrassées du Président du Club), sauf à prendre sur les terrains de football (pauvre USAF), sur les terrains du C.E.S (pauvres scolaires) ou à acheter d'autres terrains agricoles (pauvres exploitants agricoles).

En retenant l'option de la Ligue de Tennis, la municipalité lui a fait - en sus de la caution de 4 100 000 F - un " cadeau " de l'ordre de 250 000 F environ (terrains et viabilité). Avec cette somme et dans le cadre de la Loi Soisson, la Municipalité pouvait construire 5 à 6 terrains de tennis découverts, lesquels auraient ainsi donné satisfaction immédiate aux besoins " que l'on découvre " maintenant pour la bonne cause.

En conséquence, n'ayant aucune confiance dans les propos lénifiants de Monsieur le Maire, nous lui demandons expressément la renégociation immédiate de la concession accordée à la Ligue de Tennis des Yvelines, afin d'y inclure - pour le moins et sans aucun délai - un troisième court au seul usage des Feucherollais.

Nous demandons également, une convention plus complète et plus sérieuse avec le nouveau Club de Tennis de Feucherolles lui faisant obligation :

- d'y accueillir tous les Feucherollais
- de limiter les cotisations en prévoyant éventuellement des cotisations " à tarif réduit " pour ceux dont les moyens modestes ne doivent pas être un motif d'exclusion de la pratique du tennis.
- de promouvoir une politique sportive destinée aux jeunes en leur réservant des inscriptions prioritaires afin de ne pas faire de ce Club un Club réservé à quelques " pousseurs de balles " frisant pour le moins la quarantaine.

Ainsi, et seulement dans ces conditions la pratique du Tennis à Feucherolles ne deviendra pas une mascarade au seul bénéfice de quelques privilégiés et permettra enfin de favoriser les liens d'amitié entre tous les Feucherollais comme le prévoient les statuts du Club de Tennis, ce à quoi nous souscrivons bien volontiers, à condition que les membres fondateurs de ce Club nous en apportent vraiment la preuve.

Plan d'aménagement de la réserve foncière
tel qu'il apparaît dans le permis de construire
de la Ligue de Tennis des Yvelines.

